



Nantissement au greffe comment rectifier cette information

Par **patr21**, le **13/05/2011** à **15:56**

Bonjour,

Mon conjoint est en train de vendre son bail commercial et il vient de se rendre compte qu'il a un nantissement de 45 000 E au greffe, qui correspond à un prêt remboursé en totalite.

Comment rectifier cette information afin qu'elle ne mette pas en danger cette vente.

Merci beaucoup.